

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« La promotion »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

J500 - Accompagner la jeunesse

Créé il y a deux ans, le dispositif La promotion a été présenté comme un espace d'échange avec les jeunes du territoire ayant pour objectif de contribuer à l'élaboration et à l'enrichissement des politiques régionales, en participant à des ateliers d'intelligence collective.

Cet outil d'échange et de dialogue, réservé à un panel relativement limité de jeunes et dont est exempt la majorité, n'aboutit actuellement qu'à de brèves actions de communication.

En conséquence, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : Dans le paragraphe 3. La « Promotion » : agir ensemble pour l'avenir des Pays de la Loire

De supprimer :

Je vous propose d'affecter une autorisation d'engagement de 100 000 € pour organiser les différents temps d'échange, de visite et de rencontre (24D00110) ; je vous propose, de plus, d'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux frais réels des jeunes et de leurs accompagnateurs.



Sabine Lalande
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble



Mélanie Cosnier
Conseillère régionale
du groupe L'écologie ensemble